

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

I. FINANCES - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, d'autoriser Madame le Maire à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2024 les dépenses suivantes :

<u>OPERATION</u> <i>(pour information)</i>	<u>CHAPITRE / ARTICLE</u>	<u>MONTANT</u> <u>2024</u>
31-MAIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX	CHAPITRE 21 :	316 290 €
	2184 – MOBILIER	3 000 €
	21351- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	313 290 €
35 – CIMETIERE	CHAPITRE 21 :	6 000 €
	21351- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	6 000 €
40 - VOIRIE	CHAPITRE 21 :	30 000 €
	2151 RESEAUX DE VOIRIE	30 000 €
58 – ECOLE	CHAPITRE 21 :	2 000 €
	2184 – MOBILIER	2 000 €
59- CANTINE MEDIATHEQUE	CHAPITRE 21 :	9 000 €
	21351 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	7 350 €
	2188 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 650 €
	TOTAL :	363 290 €

II. APPROBATION DE LA REPARTITION DEROGATOIRE DU FPIC 2023

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la répartition dérogatoire totale du FPIC pour 2023 et la prise en charge de l'intégralité du prélèvement par l'ARC.

III. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ARCBA – RECUEIL DE L'ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal **DECIDE** de donner son accord à la modification portant sur la suppression de la liste de fonds de concours indiquée en pages 5 et 6 des statuts actuels.

IV. APPEL AU CONCOURS DU SERVICE COMMUN DES ARCHIVES DE COMPIEGNE ET SON AGGLOMERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à cette prestation.

V. RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION DES TARIFS

Considérant que le prix du repas fourni par notre prestataire DUPONT RESTAURATION a augmenté de 2,71 % ;

Considérant l'augmentation de l'indice de la fonction publique ;

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 10 centimes sur l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR JAUX, POUR LES ENFANTS DES ENSEIGNANTS ET DU PERSONNEL COMMUNAL ET POUR LES ENFANTS DONT LES PARENTS EMMENAGENT DANS L'ANNEE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE	
Tarifs cantine	4,60 € pour un enfant fréquentant la cantine 4,50 € pour deux enfants fréquentant la cantine 4,40 € pour trois enfants et plus fréquentant la cantine
Tarif spécifique PAI Complet avec fourniture d'un panier repas	2,10 € par jour
Tarif d'accueil du midi en cas d'événement exceptionnel impactant le service de restauration scolaire et impliquant la fourniture d'un panier repas par les familles	2,10 € par jour

Les tarifs de la cantine seront majorés de 3€ en cas de fréquentation sans réservation.

TARIFS POUR LES ENFANTS NON DOMICILIES SUR JAUX	
Tarifs cantine	5,20 € par repas et par enfant
Tarif spécifique PAI Complet avec fourniture d'un panier repas	3,10 € par jour
Tarif d'accueil du midi en cas d'événement exceptionnel impactant le service de restauration scolaire et impliquant la fourniture d'un panier repas par les familles	3,10 € par jour

Les tarifs de la cantine seront majorés de 3€ en cas de fréquentation sans réservation.

Tarif invité	5,10 € par repas
--------------	------------------

VI. MAITRISE DES RUISSELLEMENTS ET DES COULEES DE BOUE A L'ECHELLE DES SOUS-BASSINS VERSANTS DE JAUX - CONVENTION MISE A DISPOSITION DE TERRAINS D'ASSIETTE

Le Conseil Municipal **DECIDE d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain.

VII. REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE – APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Conseil Municipal **DECIDE d'approuver** le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et **d'autoriser** Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public.

VIII. REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'approuver le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et de solliciter auprès de l'Etat, du Département et de l'ARC (fonds de concours) une subvention.

IX. REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'approuver le projet de réhabilitation de la mairie et de solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région et du Département, de l'ARC (fonds de concours), de l'Union Européenne ainsi que tous autres partenaires institutionnels susceptibles de concourir au financement de cet investissement.

X. MODIFICATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le Conseil Municipal, **DECIDE, d'approuver** les modifications à apporter au bail emphytéotique pour l'intégration de la partie parking située sur la parcelle AN 194 et **d'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

XI. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2023.

XII. AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE – DISTRIBUTIONS DE DOCUMENTS D'INFORMATION ET SACS DE TRI – CONTRATS DE VACATIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE de recourir** à des contrats de vacations pour la distribution des sacs de tri et pour la distribution des documents d'information de l'ARC et de la commune.

XIII. DELIBERATION INSTITUANT LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal **DECIDE** d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles

XIV. ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise

XV. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Le conseil municipal **DECIDE** de désigner Monsieur Patrick ROSSI en tant que référent déontologue.